



CLASSIQUES
GARNIER

FOISNEAU (Luc), « Avant-propos », *Dictionnaire des philosophes français du XVII^e siècle*,
Volume I - II, *Acteurs et réseaux du savoir*, p. 23-32

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10770-5.p.0023](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10770-5.p.0023)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVANT-PROPOS

La philosophie française du XVII^e siècle est pour beaucoup un monument intellectuel que l'on reconnaît de loin à l'effigie d'un unique philosophe. Descartes, puisque c'est de lui dont il s'agit, fut rapidement élevé au rang de symbole de la pensée française et sa renommée ne tarda pas à franchir les limites étroites du cercle des philosophes de profession. Considéré comme le héros d'un nouvel âge de la raison, l'auteur du *Discours de la méthode* servit très tôt d'emblème, non seulement à la philosophie française, mais aussi à la philosophie moderne dans son ensemble ; au-delà de la philosophie, il devint, en outre, le symbole de l'esprit français que l'on dit souvent « cartésien » pour signifier son souci d'ordre et de mesure.

Le *Dictionnaire des philosophes français du XVII^e siècle* est né du désir de faire apparaître la richesse d'une histoire intellectuelle que le monument à la gloire de l'esprit cartésien a eu parfois tendance à nous faire oublier. Il procède, par conséquent, de la volonté de faire une place aux multiples acteurs de la scène philosophique française, sans présupposer d'emblée une échelle des grandeurs : la longueur relative d'une notice n'est pas tant l'indice de la considération que la tradition universitaire accorde à un auteur que de la contribution de ce dernier à la vie intellectuelle de son siècle. De fait, nos philosophes ne sont pas des monades sans porte ni fenêtre, mais des acteurs d'un savoir en réseau.

Chaque entrée fournit le récit de la vie d'un auteur, la présentation synthétique de son œuvre et une bibliographie. Ce type de présentation, qui fait l'économie des grands récits et des grandes fresques, permettra au lecteur de se faire une idée plus exacte du savoir philosophique au XVII^e siècle, lui évitant notamment trois écueils qui menacent les histoires de la philosophie. En incluant des auteurs ayant publié au moins un ouvrage ou rédigé un manuscrit entre 1601 et 1700, le *Dictionnaire* a le grand mérite, tout d'abord, de ne pas réduire le XVII^e siècle à ce que l'on nomme depuis Voltaire le siècle de Louis XIV, encore moins à la seule période du règne personnel de Louis le Grand (1661-1715). On peut ainsi observer au plus près les changements intervenus en philosophie entre la fin du règne d'Henri IV (1610), la régence de Marie de Médicis (1610-1624),

la majorité de Louis XIII (1624-1643), la Fronde (1648-1653) et le début du règne personnel de Louis XIV, qui commence avec l'exil forcé du superintendant des Finances, Fouquet, en 1661. Les années 1600 et 1700 ne constituent pas des tournants dans l'histoire de la pensée française : c'est aux historiens qu'il revient de repérer, à l'intérieur de cette période, les scissions significatives. Les historiens du jansénisme, du protestantisme ou du libertinage proposeront chacun des périodisations différentes, qui donneront chacune une autre vision du siècle. Comme il part de la vie des philosophes, le *Dictionnaire* donne, ensuite, des indications historiques sur la diversité des contextes scolaires, religieux, scientifiques, esthétiques ou politiques, au sein desquels les philosophies prennent naissance, se développent ou se transmettent : le cadre biographique des entrées permet de décrire au mieux les évolutions d'une pensée, son opposition à des courants doctrinaux et ses dimensions politiques et religieuses. Privilégier ainsi la vie et les écrits des philosophes permet d'appréhender les contextes d'élaboration de la philosophie française sans préjuger, comme le ferait une histoire thématique, d'un ordre des savoirs, d'une orientation métaphysique ou d'un sens de l'histoire, fût-il celui des idées. Une telle méthode d'exposition permet, enfin, de percevoir qu'il y a souvent plusieurs vies dans une vie de philosophe. À une approche seulement disciplinaire, qui chercherait à isoler la philosophie au sein des champs multiples où elle s'inscrit, nous avons donc préféré une approche pluridisciplinaire, permettant de suivre nos auteurs lorsqu'ils passent d'une discipline à l'autre, d'une religion à sa rivale, mais aussi lorsqu'ils traversent des frontières politiques. On espère que le lecteur parviendra, au terme de ses pérégrinations entre les notices, à une vision plurielle : les renvois indiqués par un astérisque lors de la première occurrence d'un nom d'auteur dans une notice lui permettront de repérer facilement les membres d'un même réseau et les lignes de partage entre écoles de pensée. En outre, pour lui faciliter la compréhension des grands enjeux philosophiques du siècle, le lecteur trouvera, après cet avant-propos, une série d'introductions qui renvoient de manière thématique aux entrées du *Dictionnaire*.

Une autre remarque liminaire s'impose : si nous avons été soucieux d'inclure des auteurs qui se situent aux marges du siècle, de la France et de la philosophie, nous l'avons fait toutefois en respectant les règles suivantes.

Concernant son extension temporelle, le dictionnaire inclut des auteurs qui terminent leur vie intellectuelle au début du XVII^e siècle, mais qui ont vécu pour l'essentiel au siècle précédent, comme Pierre Charron, qui naît en 1541 et meurt en 1603, et des auteurs qui connaîtront également une

longue carrière au XVIII^e siècle, comme Fontenelle qui naît en 1657 et meurt, presque centenaire, en 1757. Le dictionnaire permet ainsi une circulation dans le long XVII^e siècle, qui se termine avec la mort de Louis XIV le 1^{er} septembre 1715, mais aussi dans les deux siècles qui l'entourent. Au lecteur de juger si le tournant philosophique du siècle est marqué, à une extrémité, par la publication du *Traité de la sagesse* de Charron, en 1601, ou par celle du *Discours de la méthode* de Descartes, en 1637, et, à l'autre extrémité, par la publication des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, en 1686, ou par la traduction en français de l'*Essai* de Locke, en 1700.

Les frontières du royaume se modifient, quant à elles, au cours du siècle, au gré des victoires et des défaites françaises, entre le traité de Lyon, en 1601, qui permet l'annexion du pays de Gex à la France, et la guerre de Succession d'Espagne, qui verra Louis XIV concéder Ypres, Menin et Tournai. Certains auteurs, qui sont nés hors des frontières du royaume, comme Théophile Raynaud, à Sospel, près de Menton, ont été inclus, car leur carrière d'enseignement est entièrement française ; d'autres l'ont été également, comme Claude Pithois, minime détroqué qui passa sa vie d'un côté et de l'autre de la frontière lorraine, au gré de ses démêlés avec le pouvoir royal et l'Église catholique. Nous avons également fait une place aux exilés protestants qui se virent forcés de quitter la France toute catholique de Louis XIV, finissant leur vie, certains au Royaume-Uni, d'autres aux Pays-Bas et au Brandebourg, d'autres encore en Suisse. Ces quelques considérations générales suffisent à comprendre que le critère de nationalité, si tant est qu'il ait une pertinence philosophique, ne saurait faire l'objet d'une définition rigoureuse dans le contexte de la philosophie française du XVII^e siècle. Aussi, pour constituer la liste des entrées du *Dictionnaire*, avons-nous dû surmonter plusieurs difficultés. Si le lieu de naissance ne suffit pas toujours, le patronyme n'est pas non plus un indice suffisant. Ainsi avons-nous consacré une entrée à Mark Duncan, bien qu'il soit né en Écosse de parents écossais, car il mourut à Saumur sujet du roi de France. Mais l'allégeance au roi de France ou les lettres de naturalité, qui constituent les critères juridiques de la nationalité française au XVII^e siècle, doivent être utilisés avec tact et mesure. Il suffit de penser à ces protestants que l'on força à quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes (1685), et qui continuèrent, comme Pierre Bayle par exemple, à faire preuve de loyauté à l'égard de leur pays natal. Cette dernière remarque, qui nous a permis d'inclure les intellectuels du Refuge, n'autorise pas néanmoins à élargir à l'infini la communauté des philosophes français : ainsi avons-nous choisi de ne pas consacrer de notice

à certains auteurs qui ont pourtant fait de longs séjours en France. C'est le cas de Thomas Hobbes, qui, en novembre 1640, quitte l'Angleterre pour la France, où il résidera jusqu'en 1651. Bien que le *De Cive* et le *Léviathan* aient été écrits pendant cette période d'exil, il serait excessif de vouloir faire de Hobbes un philosophe français. Comme il demeura en France moins longtemps, la même remarque vaut *a fortiori* pour Leibniz. Bien que le français ait été, avec le latin, sa langue philosophique de prédilection, cet usage ne suffit pas, nous a-t-il semblé, à faire de Leibniz un philosophe français. Important à plus d'un titre, le critère linguistique n'est pas ici discriminant.

La définition de la philosophie pose, quant à elle, des difficultés d'une autre nature. L'usage que l'on fait au XVII^e siècle des termes « philosophe » et « philosophie » excède largement les bornes de leur usage contemporain, ces termes s'appliquant à l'époque aussi bien aux sciences naturelles qu'aux sciences occultes. En dépit de sa rupture avec l'aristotélisme, la physique de Galilée est qualifiée de *philosophia naturalis* et les alchimistes revendiquent pour eux-mêmes le nom de philosophes. Plutôt que de partir d'une définition restrictive anachronique, nous avons donc choisi de suivre l'usage de l'époque et de prendre en compte la pluralité des sens du mot « philosophie ». Ainsi s'explique que notre dictionnaire consacre de très nombreuses entrées aux représentants de la science moderne. Le philosophe du XVII^e siècle reste, toutefois, un personnage hybride, qui réunit en une seule personne des éléments qui peuvent nous paraître aujourd'hui contradictoires. Pour mieux comprendre les diverses facettes de ce personnage protéiforme, il nous faut maintenant dire un mot des limites de la philosophie, de ses limites disciplinaires, mais aussi de ses limites morales, religieuses, esthétiques et politiques.

Parmi les disciplines frontalières, dont les échanges avec la philosophie furent particulièrement intenses, il faut citer en premier lieu la théologie et la médecine. La théologie, tout d'abord, parce que la philosophie lui est subordonnée dans le cadre de l'organisation scolastique du savoir et qu'elle impose une orientation dogmatique au philosophe chrétien ; le théologien oriente le travail du philosophe selon des dogmes, mais également en fonction du choix d'une autorité philosophique, antique ou médiévale, qui varie selon les ordres religieux. Des scissions religieuses eurent des traductions philosophiques, comme chez les carmes déchaux, issus de la réforme thérésienne espagnole, qui ont adopté Thomas d'Aquin comme leur autorité philosophique, alors que les grands carmes sont, dans un premier temps, restés fidèles à Jean Baconthorpe, le grand docteur

médiéval de leur ordre. Augustin joue, quant à lui, un rôle considérable dans la pensée française du XVII^e siècle : c'est autour de l'interprétation de sa pensée de la grâce que se déroula la plus grande controverse du siècle, celle qui opposa les jansénistes et les jésuites. Or, cette controverse eut une incidence, non seulement en théologie, en logique et en morale, mais encore en littérature, en anthropologie, en pédagogie et en politique. Parmi d'autres exemples, la querelle du pur amour, qui mit aux prises Fénelon et Bossuet, fournit également une belle illustration de l'intrication des enjeux philosophiques et théologiques. La connaissance des débats théologiques est donc essentielle non seulement à une bonne interprétation des orientations doctrinales de nos auteurs, mais aussi à une bonne compréhension de l'histoire de leurs livres – le succès d'un manuel de philosophie, l'échec d'un traité ou une mise à l'Index –, et des vicissitudes de leur vie. À côté du catholicisme, et de ses divers courants, nous avons tenu le plus grand compte du protestantisme et du judaïsme, mais aussi de mouvements religieux minoritaires, comme le socinianisme dont on retrouve la trace ici et là. Toutefois, la philosophie française n'est pas animée par les seules querelles religieuses d'un temps qui n'en fut pas avare : elle est également le lieu d'une contestation violente, bien que souterraine, des différentes formes de théologie et de foi. Le libertinage érudit possède bien évidemment des facettes multiples, comme on le voit avec La Mothe Le Vayer, mais sa composante antireligieuse est essentielle, et si l'usage du terme « athée » est assez lâche pour qu'il puisse recouvrir aussi bien la négation de l'existence de Dieu qu'une forme ou une autre de déïsme, il faut être attentif aux discours radicaux portés par les manuscrits clandestins : le *Traité des trois imposteurs* en est un bon exemple. La contestation du discours religieux dominant procède souvent, à cette époque, sinon de la faculté de Médecine, du moins de certains médecins marginaux, comme Abraham Gaultier par exemple, qui conçut une philosophie matérialiste plus radicale à certains égards que celle de Spinoza. C'est également dans les parages des facultés de Médecine que se développe le travail des alchimistes, souvent formés au paracelsisme en Allemagne. Le *Dictionnaire* se veut également une introduction à ces sciences que l'on disait alors secrètes, face cachée de la philosophie naturelle d'un siècle dont le classicisme revendiqué n'excluait nullement une épistémologie souvent baroque.

Si la théologie et la médecine fournissent à la philosophie des dogmes et des problèmes, la politique et l'économie politique naissante permettent d'inscrire le travail philosophique dans des milieux et des réseaux. L'économie, qui commence à travailler les esprits dans un pays de plus en

plus fortement marqué par l'emprise étatique et la doctrine mercantiliste qui l'accompagne, s'exprime davantage dans une réflexion philosophique sur les conditions anthropologiques de la vie sociale et dans une théorie subtile de l'amour-propre que dans des formules mathématiques. Si le terme d'« économie politique » apparaît chez Montchrestien au début du siècle, ce sont Boisguilbert et Vauban, à la fin du siècle, lorsque la famine ravage les campagnes, qui tentent de convaincre le monarque et ses ministres, sans beaucoup de succès d'ailleurs, de la pertinence de leurs théories fiscales. À Versailles, la politique est le fait du monarque absolu, qui utilise son pouvoir de pensionner les artistes, les écrivains et les savants au service d'une politique culturelle de très grande envergure. Par l'intermédiaire notamment des académies royales, le roi entend encourager, mais aussi orienter et contrôler, la production intellectuelle du pays : le caractère extrêmement bridé de la pensée politique du temps et l'exil de plusieurs philosophes résultent indéniablement de cette emprise de l'État royal sur les productions de l'esprit. On sait que Descartes préféra pour y séjourner et y travailler en paix l'industrielle Hollande à la France extrêmement policée de Louis XIV. L'approche biographique est ici éclairante dans la mesure où elle permet de suivre au plus près l'incidence de la politique royale sur les trajectoires sociales, religieuses et intellectuelles des savants, écrivains et philosophes : si les nominations dans les académies royales et l'attribution de pensions indiquent une proximité à l'égard du pouvoir, les emprisonnements, les exils et les éloignements de la Cour permettent de mesurer l'intensité du déplaisir du roi. Confrontés à une persécution presque ininterrompue, les jansénistes offrent l'exemple remarquable d'une résistance spirituelle et intellectuelle en plein absolutisme. Pour autant, le lien entre philosophie et politique n'est pas facile à établir : Hobbes, que Louis XIV et Bossuet ont lu, laisse incontestablement une trace dans la pensée politique française, mais la justification ou, plus rarement, la critique philosophique de l'autorité royale est l'exception plutôt que la règle ; le discours de la raison d'État, dans le *Prince* de Guez de Balzac par exemple, n'est souvent rien d'autre qu'un éloge des pouvoirs en place. De ce point de vue, et bien qu'elles ne nous donnent pas les clés de l'élaboration d'une philosophie politique, les notices consacrées à des hommes d'État, comme Colbert par exemple, permettent de jeter un éclairage indispensable sur les contraintes politiques de la vie intellectuelle française. Quant à la République des Lettres à proprement parler, elle trouve ses conditions d'apparition dans le Refuge protestant, après la révocation de l'édit de Nantes, et dans le gigantesque réseau de correspondances que cet exil forcé suscita.

Dans un autre registre, il convient de souligner que les rares femmes philosophes qui figurent dans notre dictionnaire – Geneviève Forest et Gabrielle Suchon, par exemple – ont été le plus souvent méprisées, à l’instar des « femmes savantes » moquées par Molière. On peut rappeler à ce titre la réputation injustifiée que l’on fit à Marie de Gournay, en dépit de la haute considération où Montaigne tenait sa conversation et son intelligence. Les premiers traités sur l’égalité des sexes, celui de Scipion Dupleix notamment, ne doivent pas nous faire oublier que, toute universelle qu’elle se soit vouée, la philosophie était, au XVII^e siècle, une activité réservée aux hommes.

La marque du pouvoir sur les savoirs philosophiques se traduit aussi par le biais d’une politique de la langue qui conduit à une transformation considérable du français entre le début et la fin du siècle. L’imposition académique d’un français clair et distinct et la naissance de dictionnaires soucieux du bon usage transforment indéniablement le langage de la philosophie. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la langue technique des philosophes français du XVII^e siècle n’est pas le français mais le latin et leur vocabulaire latin, la plupart du temps, celui des commentaires de Thomas d’Aquin ou de Duns Scot. Notre dictionnaire accorde, il va sans dire, un égal intérêt aux formes modernes et anciennes de l’expression de la pensée : la grande querelle littéraire du siècle, celle des Anciens à la suite de Boileau-Despréaux et des Modernes emmenés par Charles Perrault, nous en apprend beaucoup sur les équilibres subtils d’un siècle entre deux langages philosophiques, mais aussi deux âges de la pensée.

Le *Dictionnaire des philosophes français du XVII^e siècle*, que l’on va lire dans la langue vernaculaire de ses auteurs, a connu une première existence en anglais : la présente édition n’est pas pour autant une traduction, puisque les premières notices furent rédigées dans leur grande majorité en français, avant d’être traduites en anglais et publiées, à New York et à Londres, en 2008, sous le titre *The Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers*. Toutes les notices ayant été révisées et actualisées, la version que le lecteur tient aujourd’hui entre ses mains est donc la version de référence : c’est le dernier état des lieux de la philosophie française du XVII^e siècle. Aux 585 entrées du *Dictionary* sont venues s’ajouter 108 nouvelles entrées¹, 8 introductions thématiques et un index historique et

1 Abraham de La Framboisière, Alary, Ansillon, *L’Anti-Bigot ou le faux dévotieux*, Arcons, *L’Art de ne rien croire*, Baricave, Boschet, Bourdaloue, Brodeau de Montcharville, Campion, Casaubon, Catherinot, Chandoux, Chanut, Charles-Joseph, Charlet, Chevalier, Colbert, Conrart, Couplet, Dechalets, Des Barreaux, Catherine Descartes, Des Coutures, *Doutes des Pyrrboniens*, Étienne Du Bois, Charles Du Bosc, Mark Duncan, Du Vaucel, Félibien, Fontenay, Forest, Fourcroy, Genest, Goizet, Gougenot, Grandamy, Grégoire, La Mare,

raisonné contenant de très nombreuses notules biographiques. Ajoutons, pour finir, que chacune des notices du *Dictionnaire* est accompagnée d'une bibliographie organisée, en général, de la manière suivante : la première partie recense les textes de l'auteur étudié (ŒUVRES), une deuxième partie donne les références à des écrits contemporains (CONTEMP.), au minimum ceux qui sont cités dans la notice mais souvent davantage, et une troisième partie propose un choix dans la littérature secondaire (ÉTUDES). Quand cela est nécessaire, sont également indiqués les manuscrits (MS.), les travaux bibliographiques consacrés à l'œuvre de cet auteur (BIBLIO.) et les biographies (BIO.). Une liste de mots clés est, enfin, proposée.

Si nous n'avons pas organisé le *Dictionnaire* en fonction des écoles ou des courants de pensée, ceux-ci ont toutefois permis de concevoir les premiers échafaudages de l'ouvrage : les rubriques « cartésianisme et anticartésianisme », « scientifiques et académies scientifiques », « libre pensée et littérature clandestine », « humanisme, arts et techniques », « philosophies et théologies scolastiques », « controverses religieuses », « pensée politique », « Port-Royal et ses adversaires », « sciences secrètes : alchimie, cabbale, astrologie » et « moralistes et théoriciens de la littérature » nous ont permis de commencer à arpenter un siècle philosophique aux multiples facettes. Je tiens donc à remercier les conseillers scientifiques qui ont eu la responsabilité de ces rubriques pour leur contribution à la définition des listes d'auteurs, à la relecture des notices qui ont conduit à la version anglaise et pour les échanges que nous avons eus depuis lors. Pour la présente édition, j'ai plus particulièrement bénéficié des conseils scientifiques de Philippe Hamou et Jacob Schmutz, qui, jusqu'au dernier moment, ont eu le souci de contribuer à la réussite du *Dictionnaire*. Sans l'aide indispensable des uns et des autres, j'aurais sans doute abandonné un projet dont j'avais imprudemment accepté la direction – lors d'un colloque à l'université de Keele en avril 2000 – à la demande amicale de John Rogers et de Rudy Thoemmes, alors directeur des éditions du même nom. Je tiens également à remercier tous ceux, très nombreux, qui

Lafayette, La Mesnardière, Lartigue, Lambert, Le Laboureur, La Chastre, Lancre, Chrétien Leclercq, Jean-Baptiste Legrand, Lenclos, Le Roy, Lingendes, Lucinge, Magnon, Marguerite de Valois, Marmion, Martel, Mayol, Meliand, Melles, Meyssonier, Montarcis, Montfaucon de Villars, Moore, Morgues, Mylon, Parent, Parisot, Samuel Petit, Picot, Pitard, Plantavit de La Pause, Pomponne, Pothron, Prestet, Quillet, Ramondou, Restaurand, Rivière, Rochas, Rochon, Rocolos, Rohan, Rotrou, Henry Rouvière, Henry-Louis Rouvière, Sabbathier, Saint-Amour, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Romain, Saporta, Serry, Antoine Sirmond, Sperlette, Tardin, Tournemine, Yves de Vallone, Vatier, Vauquelin des Yveteaux, Vaure, Villebressieu, Villedieu, Villette, Villon, Viogué, Vion Dalibray, Voisin.

ont accepté de répondre à mes questions pendant les douze années qu'a pris la préparation de l'ouvrage, en particulier Frédéric Gabriel, Didier Kahn et Guy Picolet, qui ont pris une part active à la préparation de la présente édition, ainsi qu'Antony McKenna, qui avait relu avec moi l'édition anglaise pendant l'été 2007 et dont le savoir sur le XVII^e siècle a été plus d'une fois sollicité pour l'édition française.

Sans les rédacteurs des 690 articles le *Dictionnaire* n'existerait pas – c'est une lapalissade, mais il est bon de le rappeler ; certains ont apporté une pierre ou deux, acceptant de consacrer une petite partie de leur temps à ce travail collectif ; d'autres ont rédigé des pans entiers de l'ouvrage, au prix souvent d'un travail considérable. De même, Claire Gallien, à qui nous devons la traduction française de 57 notices, initialement rédigées en anglais¹, a consacré à sa tâche un temps important, Delphine Bellis² et moi-même³ ayant traduit quelques entrées.

En dépit des compléments substantiels apportés à l'édition française, notamment en ce qui concerne les femmes philosophes, la poésie d'idées, les sciences secrètes et la pensée politique, il va de soi que certaines pierres manquent encore à l'édifice, le caractère ouvert de la recherche rendant absurde l'idée même d'une liste exhaustive. Nous espérons, toutefois, que les figures peu connues qui ont été exhumées des bibliothèques créeront de nouvelles vocations, non seulement chez les philosophes, mais également chez les historiens de la littérature, de l'art et de la pensée politique.

Une spécificité de ce projet éditorial est son caractère international – il a bénéficié des compétences de collègues français, allemands, américains, britanniques, canadiens, hollandais, italiens, suisses et tchèque – et la participation de cent soixante-sept rédacteurs. L'importance de ce réseau, qui témoigne de la vitalité des études sur le XVII^e siècle français, indique aussi la complexité des tâches de coordination qu'il a fallu résoudre : sans la compétence, le professionnalisme et la disponibilité d'Élisabeth

-
- 1 Abra de Raconis, Annat, Babin, William Barclay, François Bayle, Béroalde de Verville, Blondel, Boulliau, Bourdin, Cameron, Casimir de Toulouse, Ceriziers, Chalmers, Coste, Dagoumer, Desgabets, Duncan, Du Prat, Dupleix, Du Roure, Du Verdus, Foucher, Fournenc, Frey, Gadroys, Gallois, Gautruche, Gousset, Graindorge, Grégoire, Habert de Montmor, Hardy, Homberg, La Forge, La Grange, Lalemandet, Guillaume Lamy, Lancre, Antoine Le Grand, Lelevel, Le Pailleur, Le Valois, L'Hôpital, Luynes, Mariotte, Mesland, Milhet, Jean-Baptiste Morin, Pourchot, Roberval, Rohault, Sallo, Antoine Sirmond, Terrasson, *Theophrastus Redivivus*, Thévenot, Vincent.
 - 2 Basson, Fabri, Le Cazre, Magnen.
 - 3 J'ai traduit de l'anglais les notices Cassini, Huygens, La Hire et Urfé et, de l'italien, la partie de la notice Gassendi rédigée par Gianni Paganini, ainsi que l'introduction thématique « La Pensée clandestine ».

Dutartre-Michaut, qui a coordonné le projet à partir de 2008, après Marilyn Holme qui avait coordonné la version anglaise, le *Dictionnaire* n'aurait tout simplement pas pu voir le jour. Son savoir bibliothécaire lui a permis, en outre, de vérifier toutes les références bibliographiques que l'on trouvera à la fin des notices. Commencé en 2010, le travail d'indexation de Christian Bachelier est également remarquable : que de fois son savoir historique ne nous a-t-il pas évité des erreurs de date ou permis de corriger des imprécisions, quand il ne s'agissait pas de repérer des identifications abusives d'auteurs homonymes ? Grâce à lui et à son index historique et raisonné, chacun pourra trouver dans le *Dictionnaire* l'information fiable dont il a besoin. Étant donné l'ampleur inhabituelle de cet index, sa révision a constitué un travail très important auquel ont participé Pierre-François Burger, qui l'a relu après moi en totalité, des rédacteurs de l'ouvrage (Philippe Hamou, Didier Kahn, Sylvain Matton et Jacob Schmutz, notamment) et de nombreux collègues qui ont bien voulu relire des notules relevant de leur spécialité : Yolaine Escande, Michel Fichant, Jean-Louis Fournel, Christophe Grellard, Denis Kambouchner, Pierre-François Moreau, Peter Schröder, Catherine Secrétan et Alain Viala.

J'ajouterais pour terminer que si le Centre national de la recherche scientifique n'avait pas financé mon travail, je n'aurais simplement pas pu mener à bien la direction scientifique de ce projet. L'achèvement de la version anglaise et la préparation de la version française ont été réalisés dans le cadre de mon équipe à l'École des hautes études en sciences sociales, le Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (UMR 8036), sous la houlette bienveillante et attentive de ses directeurs successifs, Patrice Gueniffey, Philippe Urfalino et Olivier Remaud. Les dernières révisions, notamment celles de l'index, ont été faites à l'université de Londres au sein de l'*Institute of Philosophy*, dont Barry Smith a su faire un lieu de travail et de convivialité exemplaire.

Que les uns et les autres trouvent ici l'expression de mes remerciements chaleureux.

Luc FOISNEAU